

Initiatives ministérielles

En vertu du projet de loi C-60, on utilisera le fonds d'indemnisation pour régler toutes les réclamations particulières qui n'ont pas encore été réglées. Ainsi, le gouvernement du Canada et la bande n'auront pas à régler ces réclamations.

Le deuxième objectif que le projet de loi nous permettra d'atteindre sera de stipuler que l'argent versé aux Micmacs de Pictou Landing en vertu de l'accord final ne sera pas considéré comme de l'argent des Indiens au sens de la Loi sur les Indiens.

C'est avantageux pour le gouvernement fédéral, car cela dégage le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de la responsabilité de gérer cet argent. En cette période de restrictions financières, le ministère devrait éviter d'assumer des fonctions administratives qui peuvent et devraient être assumées par les premières nations.

Cette disposition du projet de loi C-60 est aussi avantageuse pour la bande parce que les Micmacs de Pictou Landing pourront contrôler complètement les fonds qui leur seront versés à titre d'indemnisation. Cela ne serait pas possible si ces fonds étaient considérés comme de l'argent des Indiens au sens de la Loi sur les Indiens.

C'est l'une des dispositions les plus importantes de ce projet de loi. J'ai dit que le gouvernement s'était engagé à s'acquitter de ses obligations envers les autochtones. Nous ne voulons pas seulement nous acquitter de nos engagements. Nous voulons bâtir un partenariat fondé sur la confiance, le respect mutuel et la participation au processus de prise de décision.

Cette disposition du projet de loi C-60 est un pas qui va nous permettre de faire de cet objectif une réalité. Comment? C'est la question que l'on peut se poser. Le fait pour les premières nations de pouvoir gérer leur propre fonds leur donne la possibilité de décider de la voie à suivre pour assurer leur propre développement économique.

Je suis sûre que les habitants de ma circonscription, les Micmacs de Pictou Landing, comme beaucoup de premières nations dans tout le pays, vont prospérer. Le gouvernement reconnaît le potentiel inexploité que représentent les peuples autochtones pour le Canada. D'une certaine manière, le projet de loi C-60 laisse entrevoir la possibilité d'exploiter ce potentiel.

Les projets lancés à la suite de cette revendication comme l'ensemble des mesures visant à promouvoir le développement économique de Pictou Landing ne sont qu'un début, un début non seulement pour la première nation, mais pour les autres collectivités du comté de Pictou et de la Nouvelle-Écosse en général.

La mise en oeuvre de l'accord concernant Boat Harbour se déroule sans problème important pour l'une ou l'autre partie. Néanmoins, l'accord de règlement exige que le Canada étudie des façons de régler le problème environnemental à Boat Harbour.

À cette fin, plusieurs ministères fédéraux tentent, avec les Micmacs de Pictou Landing et les autres parties concernées, de réhabiliter Boat Harbour.

Je tiens à faire savoir aux députés à la Chambre que le gouvernement fédéral s'est engagé à veiller à ce que les travaux d'assainissement de Boat Harbour soient conformes aux normes environnementales élevées établies par le Canada. Ce projet de loi n'aura aucune incidence sur ce processus.

En tant que partie à l'accord définitif, les Micmacs de Pictou Landing ont fait savoir qu'ils tenaient à cette mesure législative et comptaient bien qu'elle soit adoptée.

• (1125)

On a rédigé la mesure législative en consultation avec la première nation pour être sûr que le projet de loi C-60 respecte cet engagement pris par le gouvernement dans le cadre de l'accord de règlement des revendications de la première nation. Les membres de cette première nation attendent maintenant la décision du Parlement. Je demande à mes collègues de prendre leur décision en pensant que l'honneur de la Couronne est en jeu.

Je prie les députés de ne pas oublier que cette mesure législative fait suite à un engagement clair et concret qu'a pris le gouvernement il y a plus d'un an, à la demande de la bande micmac de Pictou Landing. Je rappelle aux députés que la première nation a accepté de bonne foi la parole du gouvernement, malgré les difficultés qu'elle a connues au cours des 25 dernières années.

Il est temps de conclure ces travaux afin que les premières nations et le gouvernement fédéral puissent se consacrer à préparer notre avenir plutôt qu'à corriger nos erreurs passées. Nous pouvons y mettre un terme en appuyant à l'unanimité le projet de loi C-60, et c'est notre devoir de le faire.

Par conséquent, en tant que députée de Central Nova et au nom de mes électeurs de la première nation micmac, je demande aux députés d'appuyer à l'unanimité le projet de loi C-60.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, d'entrée de jeu je vous dirai que le Bloc québécois appuiera ce projet de loi. Fidèle à mon habitude, je tenterai d'expliquer un peu ce qu'est la nation micmac. Je pense qu'il est important de faire cette mise en situation parce que les Micmacs ont toujours été reconnus comme étant une nation vivant essentiellement de pêche, près des rivières, des lagunes, de la mer.

Plusieurs personnes s'interrogeront sur la signification du mot Micmac. Il y a deux significations possibles: l'une dit que c'est «un peuple et sa langue»; l'autre, que ce sont «mes parents et mes amis». Dernièrement, j'ai visité la réserve, à Restigouche, qui s'appelle Listuguj, et j'ai constaté que peu importe la signification qu'on accorde au mot Micmac, je crois que ce que j'ai vu et ce que j'ai vécu sur la réserve, dont M^{me} la chef Miller est d'ailleurs la digne représentante, démontre que les deux significations se rapportent très bien à ce que j'ai vécu sur cette réserve.

J'y ai vu des gens liés par une très grande amitié; la famille compose un tissu tissé très serré. C'est aussi un peuple très fier de sa langue. D'ailleurs, ils se font un devoir de mettre de l'avant la langue micmac dans les écoles. Traditionnellement, donc, ces gens sont près de leur culture et la mette bien en évidence.